

Département du Finistère
Commune de Garlan

Délibération n° D2026-057

Séance du 14 septembre 2026

Date de convocation : 08/09/2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 14

Le quatorze septembre deux mille vingt-six, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué par **Monsieur Joseph IRRIEN**, s'est réuni de manière ordinaire au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Joseph IRRIEN.

Présents : IRRIEN Joseph, LE GALL Lionel, CHOQUER Laëtitia, CORONER Pierre, CABIOCH Yvon, FLOC'H Bruno, LE MENN Catherine, DISEZ Estelle, COUPE Philippe, DISEZ Alexandre, LE SQUIN Sandy, FEAT Alicia.

Absents avant donné pouvoir :

PUIL Carine pouvoir à DISEZ Alexandre, SALIOU Jean-Paul pouvoir à CHOQUER Laëtitia

Absente excusée : LASCAULT Sophie

Mme CHOQUER Laëtitia a été élue secrétaire de séance

Adoption du règlement intérieur du Conseil Municipal

Monsieur le Maire expose que conformément à l'article L 2121-8 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois de son installation.

M. le Maire présente au conseil municipal les principales dispositions contenues dans le projet du règlement porté à la connaissance des conseillers municipaux.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de se prononcer sur ce règlement intérieur.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'ADOPTER** le règlement intérieur annexé à la présente délibération dans les conditions exposées par M. le Maire

POUR : 14 voix –CONTRE : 0 voix - ABSENTION : 0 voix

Fait à Garlan, le 14/09/2026

Laëtitia CHOQUER
Secrétaire de séance



Joseph IRRIEN
Maire



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (3 Contour de la Motte 35044 RENNES ; Téléphone : 02 23 21 28 28) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.